



Commune d'Esneux

Taxes

Esneux, le

Personne de contact : Cathy VINCENT

Tél. : 04.380.93.46

Fax : 04.380.32.15

Email : cathy.vincent@esneux.be

DECLARATION TERRAINS DE CAMPING-CARAVANING

Cette déclaration reste valable pour les exercices ultérieurs jusqu'à révocation par le redevable

En application de l'article 5 du règlement taxe, ce formulaire doit être renvoyé dans les 30 jours après date d'envoi

Exercice fiscal :

A renvoyer au plus tard le :

N° national ou n° de TVA :

Lieu d'imposition :

DECLARATION DES UNITES IMPOSABLES

UNITES IMPOSABLES	Remarques du déclarant
Type 1	
Type 2	
Type 1 (touristes)	
Type 2 (touristes)	

Type 1 : Les abris mobiles, terrasses, auvents et avancées en toile compris dont la superficie d'occupation au sol est d'un tiers maximum de la superficie de l'emplacement. La superficie minimale d'un emplacement réservé aux abris mobiles est de 50 m²

Type 2 : Les abris fixes, terrasses, auvents et avancées en toile compris dont la superficie d'occupation au sol est d'un tiers maximum de la superficie de l'emplacement

A le

Certifié sincère et véritable,

Signature du (ou de la) déclarant(e),

Le règlement est visible dans son intégralité sur notre site internet : www.esneux.be